

COMMUNE de LES CONTAMINES –MONTJOIE

ARRETE du MAIRE

**OBJET : Arrêté de circulation – Chemin des Loyers
Entreprise « chez SOGELINK » pour le compte de Orange**

ARD2021-068

Le Maire de la Commune des CONTAMINES-MONTJOIE,

VU le Code de la Route,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2213-6 et L 2215-4,

VU l'arrêté préfectoral n° 1249-65 bis, en date du 19 octobre 1965, réglementant la surveillance de la voie communale,

VU la demande présentée par l'Entreprise Chez SOGELINK en date du 25 juin 2021 pour effectuer des travaux de « Pose d'une plaque de chambre ».

Considérant que pour permettre l'exécution de ces travaux, il est nécessaire de réglementer la circulation des usagers,

ARRETE

Article 1er : L'entreprise Chez SOGELINK, ayant son siège , TSA 70011, 69134 Dardilly cédex est autorisée à occuper le domaine public « Chemin des Loyers », pour effectuer des travaux pour le compte de Orange , **du lundi 12 juillet 2021 au lundi 02 aout 2021 inclus. Soit 15 jours calendaires.**

Article 2 : La voie sera fermée à la circulation pendant la durée des travaux.

Article 3 : L'entreprise susnommée prendra toutes dispositions pour assurer la signalisation permanente de l'occupation du domaine public et **mettre en place une déviation temporaire.**

Article 4 : La responsabilité de la Commune sera entièrement dérogée en cas d'accident ou d'incident survenant pendant la durée des travaux.

Article 5 : Dès la fin des travaux, l'entreprise devra réparer à leurs frais, tous dommages éventuels causés au domaine public.

Article 6 : Copie du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Directeur de l'Entreprise SOGELINK,
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de St-Gervais,
- Monsieur le Chef du CPI des Contamines,
- Monsieur le Brigadier-chef principal de la Police municipale,
- Monsieur le Directeur des Services Techniques.

**Fait aux CONTAMINES-MONTJOIE,
Le 28 juin 2021**

**Le Maire,
François Barbier.**

